SBAM Société belge d'Analyse musicale

Modalités d'organisation des conférences et concerts-analyses

La Société Belge d'Analyse Musicale propose chaque année un large éventail de conférences et de concerts-analyses aux Académies et Écoles d'enseignement supérieur artistique.

Toute activité doit être demandée au moins un mois et demi à l'avance à info@sbam.be, pour convenir des dates. L'institution demanderesse lui enverra ensuite le *Bon de réservation d'une conférence ou d'un concert-analyse* dûment complété. L'institution qui héberge la manifestation met à disposition des conférenciers et des musiciens les locaux et le matériel nécessaire (projecteur, lecteur de CD, piano, …).

Ces activités sont organisées avec le soutien de la Direction générale de la Culture de la Communauté française, Service de la musique. Une participation aux frais forfaitaire de 100 € pour chaque intervenant (soit 200 € pour les activités assurées par deux intervenants) est demandée aux organisateurs pour chaque activité. L'institution demanderesse s'engage à régler cette somme au plus tard 10 jours après l'activité sur le compte BE16 0682 0996 1274 de la SBAM.

La SBAM annonce la conférence ou le concert-analyse sur son site Internet.
Toute publicité réalisée par l'institution demanderesse doit porter la mention suivante :

Réalisé avec l'aide de la Communauté française, Direction générale de la Culture, Service de la Musique.
L'accès aux activités est gratuit pour les membres de la SBAM.